

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3832

11 décembre 2014

SOMMAIRE

6922767 Holding Sàrl	183909	Jacaranda Investors S.à r.l., SPF	183934
Addweal S.A.	183894	Jacaranda S.à r.l., SPF	183934
Aéroflex S.à r.l.	183894	LeCar S.à.r.l.	183892
Aéroflex S.à r.l.	183894	Lion Systems S.A.	183892
Almar S.à r.l.	183893	Macquarie Private Markets Fund GP S.à r.l.	183916
Almar S.à r.l.	183895	Marlyssa Holding S.A.- SPF	183892
Alpha Strategy Premium Capital Manage- ment S.à r.l.	183893	M.C.C. S.A.	183893
ArcticLux S.à r.l.	183891	MP & Silva Holding S.A.	183898
Ariane Properties S.à r.l.	183891	Münsbach Norco S.à r.l.	183898
Au Fil du Temps S.à r.l.	183891	North REOF Arges S.à r.l.	183896
Auto Lease United S.A.	183923	OCM Luxembourg Maple S.à r.l.	183897
Ayam Holding S.A.	183890	OI-Cosmetic 2 S.A.	183898
Babel asbl	183899	Oliver Holdings S.A.	183897
Bain Pumbaa Luxco S.à r.l.	183890	Panthelux S.à r.l.	183897
Btc Dos S.à r.l.	183916	Pneus Goedert S.à .r.l.	183897
Centrobank SICAV	183890	Quadrum Holdco S.C.A.	183924
Christian & Cie S.à r.l.	183890	société en nom collectif ALIC-ANABTA- WI	183895
Crossroads Holding	183901	Stafford Capital Partners GP S.à r.l.	183916
Eiram Financial Management S.A.	183891	Trèves Offices SA	183893
Elbblück (Lima) S.à r.l.	183906	Vedf (Luxembourg) UK 1 Sàrl	183896
Elexia Sàrl	183936	WARSTEINER Africa S.à r.l.	183895
Epicure Berlin Property Management and Holdings S.A.	183890	Webb S.à r.l.	183896
Heimata	183898	Wegner Holding S.A.	183894
Herrmann & Partner S.à r.l.	183913	WMT Apex S. à r.l.	183895

Ayam Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 174.073.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2014188093/10.

(140211029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Bain Pumbaa Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.388.036,48.

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 154.563.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 Novembre 2014.

Référence de publication: 2014188096/10.

(140210754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Christian & Cie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 14, Duarrefstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 165.709.

.Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Serge CHRISTIAN

Gérant

Référence de publication: 2014188142/11.

(140211256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Centrobank SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 71.399.

Le bilan consolidé au 30 septembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CENTROBANK, SICAV

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2014188181/11.

(140211157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Epicure Berlin Property Management and Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 111.467.

Les comptes annuels de la société au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014188240/12.

(140210694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Au Fil du Temps S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7621 Larochette, 7A, rue du Moulin.
R.C.S. Luxembourg B 145.834.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 27 novembre 2014. Signature.

Référence de publication: 2014188088/10.

(140210963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Eiram Financial Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 165.658.

Les comptes annuels du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Signature.

Référence de publication: 2014188252/11.

(140210624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

ArcticLux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 182.165.

L'adresse des associés suivants, a changé comme suit: Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 6DJ Guernesey

- Permira VLP.1
- Permira V L.P.2
- P5 Co-Investment LP.
- Permira Investments Limited
- Permira V IAS LP

Cédric Pedoni
Gérant

Référence de publication: 2014187354/16.

(140209914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Ariane Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 189.761.

Extrait des Résolutions de l'Associé Unique d'Ariane Properties S.à r.l. prises le 7 Novembre 2014

L'unique Associé d'Ariane Properties S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- de nommer Katarzyna Ciesielska, née le 20 Mai 1982 à Łód , Pologne, avec adresse professionnelle au 4-6 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 24 Novembre 2014

Le Conseil de gérance se compose comme suit:

Rachel Hafedh

Katarzyna Ciesielska

Property and Finance Corporation S.à r.l.

Luxembourg, le 7 Novembre 2014.

Référence de publication: 2014187357/17.

(140210168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Lion Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Strassen, 32, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 135.827.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher.
Jacques CASTEL
Notaire

Référence de publication: 2014187700/12.

(140209707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Marlyssa Holding S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 112.812.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 novembre 2014

1. M. Marc Besch, né le 21 novembre 1964 à Luxembourg, employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, est nommé, avec effet immédiat, nouveau Commissaire en remplacement de la société A&C Management Services Sarl démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2017.

Certifié sincère et conforme
Pour MARLYSSA HOLDING S.A.-SPF
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014187753/16.

(140209798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

LeCar S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 36, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 62.912.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société LeCar Sarl, tenue au siège le 18 novembre 2014

Il résulte de la liste de présence que l'associé unique:

Monsieur KAUSSEN Charles demeurant au 36 route d'Arlon L-8008 STRASSEN

Est présent et représente l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée extraordinaire a pris les décisions suivantes:

1^{ère} Résolution

Monsieur KAUSSEN Charles cède et transporte avec toutes les garanties de droit et de fait au cessionnaire qui accepte la pleine propriété les (100) parts sociales d'une valeur nominale de (123.9468) euros chacune de la société à responsabilité limitée LeCar SARL, avec siège social à L-8008 STRASSEN 36 Route d'Arlon, société constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Christine DOERNER de résidence à Bettembourg en date du 22 janvier 1998 à Monsieur THEWES Jean né le 19/11/1971 et demeurant au 37 rue d'Oetrange L-5236 SANDWEILER pour l'euro symbolique.

Le cédant certifie que les parts sociales cédées sont entièrement libérées et qu'aucune disposition statutaire ou autre ne peut faire obstacle à la présente cession.

Le cessionnaire jouira et disposera des parts sociales faisant l'objet de la présente cession à compter de ce jour.

2^{ème} Résolution

Monsieur THEWES Jean est nommé gérant unique en remplacement de Monsieur KAUSSEN Charles, démissionnaire.

3^{ème} Résolution

La société est engagée en toutes circonstances par la signature unique du gérant unique

Thewes Jean / Charles Kaussen.

Référence de publication: 2014187690/26.

(140209715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Alpha Strategy Premium Capital Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.
R.C.S. Luxembourg B 146.859.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014188068/9.

(140210620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Almar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 117.463.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014188045/9.

(140210931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Trèves Offices SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 7, rue du Fort Elisabeth.
R.C.S. Luxembourg B 140.084.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 10 octobre 2014 de la SA Trèves Offices

Après avoir délibéré, le conseil décide de nommer en qualité de directeur de la société, avec délégation à la gestion journalière à dater de ce jour et pour une durée indéterminée, Monsieur Jonathan DERNELLE, né à Namur (Belgique) le 6 octobre 1976 et domicilié à L-8041 Strassen, rue des Romains, 45.

Le conseil décide également d'octroyer à Monsieur Jonathan DERNELLE un pouvoir d'engager seul la société à concurrence d'un montant maximum de 10.000 EUR.

Référence de publication: 2014187972/13.

(140210294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

M.C.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 84.670.

Extrait du PV de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 20 novembre 2014 pour statuer sur l'exercice clos au 31 décembre 2012 et 31 décembre 2013

Après acceptation, les mandats des administrateurs actuels et du commissaire aux comptes ont été reconduits pour une durée de 6 ans.

Les mandats des administrateurs, administrateur-délégué et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée annuelle de 2020 appelée à statuer sur les comptes de 2019.

Le conseil d'administration se compose comme suit:

- Monsieur Pascal MATHIEU, administrateur, demeurant 1, route de Montouillier, F-11120 Argeliers
- Monsieur Georges MATHIEU, demeurant à 4, rue du Thau, F-34230 Paulhan
- Monsieur Joël CROSSARA, administrateur, demeurant 41, rue du Centre, B-4633 Melen

Administrateur-délégué:

- Monsieur Georges MATHIEU, demeurant à 4, rue du Thau, F-34230 Paulhan

Commissaire aux comptes:

READ S.à.r.l. établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard Prince Henri, RCS B 45083

L'Assemblée a pris acte du changement d'adresse de M. Georges MATHIEU, demeurant à 4, rue du Thau, F-34230 Paulhan

Référence de publication: 2014187720/23.

(140210328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Wegner Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 141.781.

Par la présente, nous sommes au regret de vous annoncer notre décision de démissionner de nos fonctions de commissaire aux comptes de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 6 décembre 2012.

Concilium S. à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014188001/12.

(140209713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Aéroflex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 94.910.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 30 Juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 Novembre 2014.

Aeroflex S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014188061/13.

(140211265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Addweal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 108.207.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014188056/14.

(140211014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Aéroflex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 94.910.

Dépôt rectificatif des comptes annuels se terminant au 30 Juin 2011, enregistrés et déposés au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, le 12 Novembre 2014, référence L140200952

Le Bilan et l'affectation du résultat au 30 Juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 Novembre 2014.

Aéroflex S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014188060/15.

(140210920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Almar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 500.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 117.463.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014188046/9.

(140210932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

société en nom collectif ALIC-ANABTAWI, Société en nom collectif.

Siège social: L-6555 Bollendorf-Pont, 10, Grusswiss.

R.C.S. Luxembourg B 98.968.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ALIC-ANABTAWI SENC

Fiduciaire des Classes Moyennes

Référence de publication: 2014188036/11.

(140210690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

WARSTEINER Africa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 140.826.

Extrait de la décision des associés du 31 octobre 2014

Les associés acceptent la démission de Monsieur Alfons Rediker, gérant de catégorie A, demeurant professionnellement à Domring, D-59581 WARSTEIN et appellent en remplacement Monsieur Alexander Arsene, demeurant professionnellement à Domring 1, D-59581 WARSTEIN, gérant de catégorie A, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2014188004/14.

(140210293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

WMT Apex S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 165.931.

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique de la Société en date du 24 octobre 2014 que:

- Madame Lisa Wadlin a démissionné de son mandat de gérante A de la Société avec effet au 1^{er} novembre 2014.

- Il est décidé de nommer en remplacement de Madame Lisa Wadlin, Monsieur Kenneth Goldberg, né le 21 juillet 1963 à New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 702 S.W. 8th Street, Bentonville, AR 72716, Etats-Unis d'Amérique, comme gérant A de la Société avec effet au 1^{er} novembre 2014 pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le conseil de gérance est maintenant composé comme suit:

- Kenneth Goldberg, comme gérant A de la Société;
- Stéphane Reul, comme gérant B de la Société; et
- Antoine Berckmans, comme gérant B de la Société.

Le 26 novembre 2014.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014188012/20.

(140210207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Vedf (Luxembourg) UK 1 Sarl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 914.980,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 104.780.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 25 novembre 2014

Il résulte des décisions prises par l'Associé Unique en date du 25 novembre 2014 que:

- Monsieur Sébastien Gaddini avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg a démissionné de son poste de gérant A de la société, avec effet immédiat;
- Monsieur Wilhelmus Jongman, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg est élu nouveau gérant A de la société avec effet immédiat, et ce pour une durée indéterminée;

Luxembourg, le 25 novembre 2014.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2014187993/17.

(140209731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

North REOF Arges S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Rénert.

R.C.S. Luxembourg B 120.903.

Extrait de résolution de l'associé unique prises le 10 Novembre 2014

Veillez noter que le nom de l'Associé Unique de North REOF Arges Sarl a été changer de North Real Estate Opportunities Fund Holding LP en Argo Real Estate Opportunities Fund Holding LP et que le siège social de l'Associé Unique a été transféré de Uglan House, South Church Street, KY-George Town Grand Cayman à Sussex House, 128 Elgin Avenue P.O. Box 31298 Grand Cayman KY1-1206 Cayman Islands.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 Novembre 2014.

*Pour Argo Real Estate Opportunities Fund Holding LP**Signature**Gérant*

Référence de publication: 2014187782/18.

(140210396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Webb S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**Capital social: GBP 215.250,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 138.462.

Extrait des résolutions prises par les associés de la société en date du 19 novembre 2014

Les associés de la Société acceptent la démission de Claudia Bottse en tant que Gérant B de la Société avec effet au 31 Juillet 2014.

Les associés de la Société décident de nommer en tant que nouveau Gérant B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Caroline Kinyua, née le 22 Février 1978 à Nairobi (République du Kenya), avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

A Luxembourg, le 20 Novembre 2014.

*Pour extrait conforme**Signatures**L'agent domiciliataire*

Référence de publication: 2014188000/19.

(140209710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Pneus Goedert S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9099 Ingeldorf, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 153.099.

Les statuts coordonnés au 17 novembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014187824/10.

(140209919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

OCM Luxembourg Maple S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 191.994.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 novembre 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014187801/11.

(140210451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Oliver Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Z.I. route de Bettembourg.
R.C.S. Luxembourg B 22.053.

EXTRAIT

Suite à l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de façon exceptionnelle au 15 Rue Robert Schumann L-4779 en date du 16 décembre 2013, il en ressort les points suivants:

1. Le maintien de M. LUCAS Michel, en tant qu'Administrateur et Président du conseil d'administration, jusqu'à la prochaine assemblée qui se déroulera en 2018. M. LUCAS Michel demeure au 76 Rue Basse, 6792 Rachecourt Aubange en Belgique.

2. Le maintien de M. LUCAS Peter, au poste d'Administrateur, jusqu'à la prochaine assemblée qui se déroulera en 2018. Demeurant, 76 Rue Basse 6792 Rachecourt Aubange en Belgique.

Pour OLIVER HOLDINGS S.A.

Référence de publication: 2014187805/16.

(140210078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Panthelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 188.460.

L'adresse des associés suivants, a changé comme suit:

Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 6DJ Guernesey

- P5 Sub L.P.1

- Permira V L.P.2

- P5 Co-Investment L.P.

- Permira Investments Limited

- Permira V I.A.S. LP

Eddy Perrier

Gérant

Référence de publication: 2014187812/17.

(140210217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

MP & Silva Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 169.214.

Une liste de signatures autorisées a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014187771/9.
(140209697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Heimata, Société Anonyme.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 7, rue Bender.
R.C.S. Luxembourg B 77.486.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2014188348/11.
(140210757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

OI-Cosmetic 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 184.258.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil tenue le 25/11/2014.

Résolution:

Le conseil coopte Mme Virginie Derains, avec adresse professionnelle au 31 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en tant que nouvel administrateur, en remplacement de Mme Sonia Laraba, démissionnaire.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Pour extrait conforme.
Luxembourg, le 25/11/2014.
Référence de publication: 2014187804/14.
(140209777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Münsbach Norco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 32.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 155.964.

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique de la Société en date du 29 octobre 2014 que:

- Madame Lis Wadlin a démissionné de son mandat de gérante A de la Société avec effet au 1^{er} novembre 2014.
- Il est décidé de nommer en remplacement de Madame Lisa Wadlin, Monsieur Kenneth Goldberg, né le 21 juillet 1963 à New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 702 S.W. 8th Street, Bentonville, AR 72716, Etats-Unis d'Amérique, comme gérant A de la Société avec effet au 1^{er} novembre 2014 pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le conseil de gérance est maintenant composé comme suit:

- Kennedy Goldberg, comme gérant A de la Société;
- Stéphane Reul, comme gérant B de la Société; et
- Antoine Berckmans, comme gérant B de la Société.

Le 26 novembre 2014.
Pour extrait conforme
Un mandataire

Référence de publication: 2014187776/20.
(140210206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Babel asbl, Association sans but lucratif.

Siège social: L-8033 Strassen, 11, rue Mère Teresa.
R.C.S. Luxembourg F 10.181.

STATUTS

Entre les soussignés:

- Victoria Carande Herrero, domiciliée 150 Rue Principale L-5366 Munsbach, fonctionnaire européenne, de nationalité espagnole
- Clemente Condello, domicilié 11 Rue Mère Teresa, L-8033 Strassen, journaliste, de nationalité italienne.
- Eric Kieffer, domicilié 3 Rue Claude Monet, F-54870 Villers-la Chèvre, employé bancaire, de nationalité française
- Begonia Oliván Anguita, domiciliée 11 Rue Mère Teresa, L-8033 Strassen, fonctionnaire européenne, de nationalité espagnole.

et toutes celles ou ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

I. Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination «BABEL asbl» (ci-après l'Association).

Art. 2. L'Association a pour buts:

- De soutenir la civilisation et la citoyenneté européenne et ses acquis.
- D'étudier et valoriser, dans ce cadre, le patrimoine culturel des différentes régions d'Europe et ses manifestations plurielles s'exprimant p.ex. par les langues, les arts visuels, plastiques et culinaires, les littératures, les philosophies, les musiques, le cinéma, la photographie.
- De centraliser toutes informations et documentations qui, dans les différents pays, se rapportent à ce patrimoine.
- De fournir toute documentation et tout avis dans ce domaine.
- De soutenir toute initiative de pédagogie compatible avec ses buts.
- D'organiser des manifestations au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.
- De grouper toutes les personnes physiques et morales et tous les organismes qui s'intéressent à ses buts tels qu'ils sont définis ci-dessus, à quelque titre et de quelque manière que ce soit.

Ces buts peuvent être réalisés de toutes manières, et notamment par des publications, éditions, revues, émissions, conférences, congrès, organisations, etc. par la création de services, comités, cercles privés et organismes divers, par la création de bourses d'étude, de prix et de concours.

L'association peut faire tous actes quelconques se rattachant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à ses buts ou pouvant en amener le développement ou en faciliter la réalisation.

Art. 3. L'Association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

Art. 4. L'Association a son siège social à Strassen. Le siège social peut être transféré par simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 5. La durée de l'Association est illimitée.

II. Exercice social

Art. 6. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

III. Membres

Art. 7. Le nombre des membres de l'Association ne peut être inférieur à trois. Pour être admis comme membre de l'Association, il faut adresser sa demande d'admission à l'Association et recevoir l'agrément du conseil d'administration, qui statue souverainement et sans avoir à justifier sa décision vis-à-vis du candidat. Aucun recours n'est possible contre cette décision.

Art. 8. Les membres s'engagent à respecter les buts et les statuts de l'Association, ainsi que les décisions de l'assemblée générale et du conseil d'administration.

Art. 9. Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission écrite au conseil d'administration. Est réputé démissionnaire après le délai de 3 mois à compter du jour de l'échéance tout membre refusant de payer la cotisation lui incombant.

Art. 10. Les membres peuvent être exclus de l'Association si, d'une manière quelconque, ils portent atteinte aux intérêts de l'Association ou s'ils ne remplissent plus l'une des conditions de l'article 8. À partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des

deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales et n'aura pas le droit de vote pour la décision sur son exclusion.

Art. 11. La liste des membres est complétée chaque année par l'indication des modifications qui se sont produites et ce au 31 décembre.

IV. Cotisations

Art. 12. La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra être inférieure à 25Euros et elle ne pourra être supérieure à 500Euros. À défaut de fixation par l'assemblée générale, la cotisation annuelle sera de 25Euros.

Art. 13. Les cotisations annuelles sont exigibles soit le 1^{er} de janvier de chaque année pour toutes les personnes membres de l'Association à cette date, soit à la date d'admission pour les personnes admises en cours d'année. L'associé démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fonds social et ne peut réclamer le remboursement des cotisations versées.

V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale, qui se compose de tous les membres, est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an, et, extraordinairement, chaque fois que les intérêts de l'Association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demande par écrit en proposant un ordre du jour au conseil d'administration.

Art. 15. La convocation se fait au moins 15 jours avant la date fixée pour l'assemblée générale, moyennant courrier postale ou électronique devant mentionner l'ordre du jour proposé.

Art. 16. Toute proposition écrite signée d'un vingtième au moins des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour. Aucune décision ne peut être prise sur un objet n'y figurant pas.

Art. 17. L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:

- la modification des statuts et règlement interne;
- la nomination et révocation des administrateurs et des éventuels réviseurs de caisse;
- l'approbation des budgets et comptes;
- la dissolution de l'Association;

Art. 18. Tous les associés ont un droit de vote égal dans l'assemblée générale et les résolutions sont prises à majorité absolue des voix sous réserve des dispositions de l'article 26. Un membre ne peut représenter qu'un seul autre membre empêché.

Art. 19. Les résolutions de l'assemblée générale, signées par deux membres du conseil d'administration, sont portées à la connaissance des membres et tiers éventuels par voie postale ou électronique. Elles sont conservées dans un registre au siège de l'Association pouvant être notamment consulté sur demande préalable par les associés et tiers éventuels.

VI. Administration

Art. 20. L'Association est gérée par un conseil d'administration composé de maximum 4 membres, élus à la majorité simple des voix. La durée de leur mandat est de 3 ans.

Les décisions du conseil d'administration sont prises de manière collégiale. Il désigne notamment parmi ses membres un président, un secrétaire et un trésorier et, éventuellement, un vice-président.

Art. 21. Le conseil d'administration se réunit sur convocation de son président chaque fois que les intérêts de l'Association l'exigent ou à la demande de deux tiers de ses membres. Il ne peut valablement délibérer que si 2/3 de ses membres au moins sont présents ou représentés. Toute décision est prise à la majorité absolue des voix. En cas d'égalité des voix, celle du président est prépondérante.

Art. 22. Le conseil d'administration gère les affaires de l'Association et la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Toutefois, la gestion journalière des affaires de l'Association peut être déléguée par le conseil d'administration, à l'exclusion de tous autres pouvoirs, soit à un associé, soit à un tiers.

Pour engager valablement l'Association, la signature conjointe de deux administrateurs est requise, sauf dans les domaines expressément délégués par le conseil d'administration soit à l'un de ses membres, soit à un tiers.

Les administrateurs ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de l'Association. Leur responsabilité se limite à l'exécution du mandat qu'ils ont reçu et aux fautes commises dans leur gestion

Art. 23. Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

Art. 24. Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'Association ont un caractère bénévole et sont exclusives de toute rémunération. Toutefois, les frais occasionnés dans l'intérêt de l'Association sont remboursés ou avancés aux intéressés sur justification écrite.

Art. 25. Les ressources de l'Association comprennent notamment:

- les cotisations des membres,
- l'autofinancement
- les subsides et subventions,
- les dons ou legs en sa faveur.

VII. Modification des statuts, dissolution et liquidation

Art. 26. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts ou la dissolution de l'Association que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification aux statuts ou dissolution ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix.

Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; mais, dans ce cas, la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification aux statuts porte sur l'un des objets en vue desquels l'Association s'est constituée, ces règles sont modifiées comme suit:

- a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés;
- b) la décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix;
- c) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

Art. 27. En cas de dissolution de l'Association, son patrimoine sera affecté, après liquidation du passif, à une association ayant des buts similaires.

VIII. Dispositions finales

Art. 28. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée, ainsi qu'à l'éventuel règlement interne en vigueur.

Ainsi fait à Strassen, le 05/11/14.

Les membres fondateurs

Référence de publication: 2014187417/132.

(140210068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Crossroads Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 192.044.

STATUTES

In the year two thousand fourteen.

On the twelfth day of November.

Before us Me Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. Mr Valgard Mar VALGARDSSON, manager of company, residing at 16, Radlett Park Road, Radlett, WD7 7BQ Hertfordshire, United Kingdom,

2. Mrs Dora Bjork MAGNUSDOTTIR, student, residing at 16, Radlett Park Road, Radlett, WD7 7BQ Hertfordshire, United Kingdom,

both duly represented by Mr Pierre LENTZ, "licencié en sciences économiques", residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, by virtue of two proxies given under private seal on October 30, 2014.

Said proxies, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to draw up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

Art. 1. A limited liability company is hereby formed, that will be governed by these articles and by the relevant legislation. The name of the company is Crossroads Holding.

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by collective decision of the members.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The corporate capital of the company is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) divided into 12,500 (twelve thousand five hundred) corporate units with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

Art. 6. The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning Commercial Companies.

Art. 7. Each corporate unit entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

Art. 8. Corporate units are freely transferable among members. The corporate unit transfer to non-members may only be done in accordance with the law on Commercial Companies.

Art. 9. The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the members.

Art. 10. For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the members are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

Art. 11. The company will be managed by one or several managers who need not to be members and who are appointed by the general meeting of members.

Towards third parties the managers have the most extensive powers to act each under his sole signature on behalf of the company in all circumstances.

Art. 12. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 13. Every member may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of corporate units he owns and may validly act at the meetings through a special proxy.

Art. 14. Collective decisions are only valid if they are adopted in accordance with the dispositions of the law on Commercial Companies.

Art. 15. The business year begins on 1 January and ends on 31 December of each year.

Art. 16. Every year on 31 December, the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 17. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the company.

Art. 18. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the corporate capital.

The remaining balance is at the disposal of the members.

Art. 19. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be members and who are appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

Art. 20. If, and as long as one member holds all the corporate units, the company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law on Commercial Companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 21. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the members refer to the relevant legislation.

Transitory disposition

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on 31 December 2014.

Subscription and payment

The articles of association having thus been drawn up by the appearing parties, the said parties, represented as stated here above, declare that the 12,500 (twelve thousand five hundred) corporate units have been subscribed to as follows:

1. Valgard Mar VALGARDSSON, prenamed	6,250 corporate units
2. Dora Bjork MAGNUSDOTTIR, prenamed	6,250 corporate units
Total:	12,500 corporate units

and that all the corporate units have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in article 183 of the law on Commercial Companies have been fulfilled.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at 1,200.-.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the appearing parties, acting in the above stated capacities, representing the whole of the corporate capital, held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

Is appointed manager of the company, with the powers indicated in article 11 of the articles of incorporation Mr Pierre LENTZ, "licencié en sciences économiques", born on 22 April 1959 in Luxembourg, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The manager may appoint agents, fix their powers, competences and dismiss them.

The manager is elected for an undetermined period.

Second resolution

The company's registered office is located at 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and translated into the language of the proxy holder of the appearing parties, known to the notary by his/ surname, first name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mil quatorze.

Le douze novembre.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Valgard Mar VALGARDSSON, gérant de société, demeurant au 16, Radlett Park Road, Radlett, WD7 7BQ Hertfordshire, Royaume-Uni,

2. Madame Dora Bjork MAGNUSDOTTIR, étudiante, demeurant au 16, Radlett Park Road, Radlett, WD7 7BQ Hertfordshire,

tous deux ici représentés par Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, spécialement mandaté à cet effet par deux procurations données sous seing privé en date du 30 octobre 2014.

Les prédites procurations, paraphées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de Crossroads Holding.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés que dans les termes prévus par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir chacun sous sa signature individuelle au nom de la société dans toutes les circonstances.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2014.

Souscription et paiement

Les statuts étant ainsi rédigés, les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, déclarent que les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ont été souscrites comme suit par:

1. Valgard Mar VALGARDSSON, prénommé	6,250 parts sociales
2. Dora Bjork MAGNUSDOTTIR, prénommée	<u>6,250 parts sociales</u>
Total:	12,500 parts sociales

et que toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi sur les sociétés commerciales se trouvent remplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ 1.200,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Est appelé aux fonctions de gérant de la société avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, né le 22 avril 1959 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

Le gérant pourra nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Le mandat du gérant est établi pour une durée indéterminée.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est fixé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. LENTZ, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 novembre 2014. Relation: LAC/2014/53359. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014184745/221.

(140208687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Elbblick (Lima) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 127.068.

In the year two thousand fourteen, the seventeenth day of October,

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared

at an extraordinary general meeting of the sole shareholder (the "Meeting") of Elbblick (Lima) S à r.l., a Luxembourg private limited liability company (Société à Responsabilité Limitée) having its registered office at 15, rue Edward Steichen, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B127068, having a share capital of EUR 12,500, incorporated on 19 April 2007 pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 1169 of 15 June 2007, page 56077. The articles of association of the Company have never been amended since the incorporation of the Company.

- Elbblick (Luxembourg) S à r.l., a Luxembourg private limited liability company (Société à Responsabilité Limitée) having its registered office at 15, rue Edward Steichen, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B120644, having a share capital of EUR 12,500 (the "Sole Shareholder")

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that all of the 500 (five hundred) shares in the Company having a nominal value of EUR 25 (twenty five) each, representing the entire share capital of the Company of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) are represented at the Meeting, which is thus duly constituted and may validly deliberate and decide on all items of the agenda reproduced hereinafter.

II. that the agenda of the Meeting is the following:

1. Waiver of the convening notice;
 2. Approval of the pro forma accounts of the Company for the period from 1 January 2014 to the 31 August 2014 (the "Pro forma Accounts");
 3. Dissolution of the Company and decision to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire);
 4. Appointment of the liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
 5. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;
- and
6. Discharge (quitus) to the members of the board of managers of the Company for the performance of their respective mandates; and
 7. Delegation of authority.

The Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Sole Shareholder waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring itself to have perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance of the Meeting.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the Pro forma Accounts substantially in the form attached hereto.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve with immediate effect the Company and to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire).

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Fairland Property Limited, having its registered office at P.O. Box 957, Offshore Incorporations Centre, Tortola, British Virgin Islands, as Liquidator of the Company.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to confer on the Liquidator the broadest powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915 (the Law).

The Sole Shareholder also resolves to instruct the Liquidator, to the best of its abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The Sole Shareholder further resolves that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may delegate its powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although it will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, in accordance with article 148 of the Law.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to give full discharge (quitus) to the members of the board of managers of the Company for the performance of their respective mandates until the date hereof.

Seventh resolution

The Sole Shareholder finally resolves to grant power and authority to any employee of *Vistra (Luxembourg) S.à r.l.*, each acting individually, in order to accomplish the filing of the necessary documents regarding the above-mentioned resolutions with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, and generally to perform anything else which might be necessary or useful for the accomplishment of the above resolutions.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand four hundred Euros (1,400.- Euro).

There being no further business on the agenda, the Meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in the case of any discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-sept octobre,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg au Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu

à l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de *Elbblick (Lima) S.à r.l.*, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 15 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127068 et ayant un capital social de 12.500 euros (la Société). La Société a été constituée le 19 avril 2007 en vertu d'un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, publié dans le *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* - N° 1169 du 15 Juin 2007, page 56077. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société,

- *Elbblick (Luxembourg) S à r.l.*, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 15 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120644 et ayant un capital social de 12.500 euros (l'Associé Unique)

ci-après représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que les 500 (cinq cent) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR25 (vingt-cinq) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cent), sont dûment représentées

à la présente Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour reproduit ci-après;

Il. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Approbation des comptes pro forma de la Société pour la période allant du 1^{er} janvier 2014 jusqu'au 31 août 2014 (les Comptes Pro forma);
3. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
4. Nomination du liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
5. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société;
6. Décharge (quitus) accordé aux membres du conseil de gérance pour l'exercice de leurs mandats respectifs; et
7. Délégation de pouvoir.

Après délibération, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Associé Unique décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Associé Unique représentée à la présente Assemblée se considère comme dûment convoquée et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiquée par avance.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver les Comptes Pro forma dans la forme annexée aux présentes.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide avec effet immédiat de procéder à la dissolution de la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de nommer Fairland Property Limited, ayant son siège social au P.O. Box 957, Offshore Incorporations Centre, Tortola, British Virgin Islands, en tant que Liquidateur.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus tels que stipulés dans les articles 144 et seq. de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi).

L'Associé Unique décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Associé Unique décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Associé Unique décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Associé Unique décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation L'Associé Unique, conformément à l'article 148 de la Loi.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide d'accorder décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à la date des présentes.

Septième résolution

L'Associé Unique décide, en outre, d'accorder pouvoir et autorité à tout employé de Vistra (Luxembourg) S.à r.l., chacun agissant individuellement, afin d'accomplir toutes formalités nécessaires auprès du Registre de Commerce et des Sociétés concernant les résolutions figurant ci-dessus; et, généralement, d'effectuer toutes autres opérations qui pourraient être nécessaires ou utiles pour l'accomplissement des résolutions figurant ci-dessus.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou dont elle est responsable en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille quatre cents Euros (1.400.-EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 octobre 2014. Relation: LAC/2014/50013. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Référence de publication: 2014183351/170.

(140206324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2014.

6922767 Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.228.377.774,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 136.792.

In the year two thousand and fourteen, on the thirteenth day of November.

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CHC Group Limited, a limited company incorporated under the laws of the Cayman Islands, with its registered office at 190, Elgin Avenue, KY - KY1-9005 George Town, Grand Cayman registered with the Register of Commerce of the Cayman Islands under number WK-213521, being the sole shareholder of the Company (the Sole Shareholder),

represented by Annick Braquet, an employee of the undersigned notary, whose professional address is 101 r. Cents, 1319 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, this power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Company was incorporated in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) on 20 February 2008 pursuant to a deed drawn up by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg City, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 3 April 2008 under number 809. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Me Henri Beck, notary residing in Echternach, on October 31, 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder has requested the notary to record:

(i) That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

(ii) That the agenda is as follows:

a. Increase of the Company's share capital by an amount of two Euro (EUR 2) to raise it from its present amount of one billion two hundred twenty-eight million three hundred seventy-seven thousand seven hundred seventy-four Euro (EUR 1,228,377,774), represented by one billion two hundred twenty-eight million three hundred seventy-seven thousand seven hundred seventy-four (1,228,377,774) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, to one billion two hundred twenty-eight million three hundred seventy-seven thousand seven hundred seventy-six Euro (EUR 1,228,377,776) by the issue of two (2) new shares in the Company having a nominal value of one Euro (EUR 1) each and with the same rights and obligations as the existing shares;

b. Subscription for the new shares and payment for such shares by a contribution in kind;

c. Amendment of article 5.1 of the article of association of the Company to reflect the capital increase;

d. Amendment to the shareholder register of the Company to record the share capital increase with power and authority given to any manager of the Company and to any employee of the Company each acting individually to attend to the updating of the register and the recording of the capital increase.

(iii) That the Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of two Euro (EUR 2) to raise it from its present amount of one billion two hundred twenty-eight million three hundred seventy-seven thousand seven hundred seventy-four Euro (EUR 1,228,377,774), represented by one billion two hundred twenty-eight million three hundred seventy-seven thousand seven hundred seventy-four (1,228,377,774) shares in registered form, having a nominal

value of one euro (EUR 1) each, to one billion two hundred twenty-eight million three hundred seventy-seven thousand seven hundred seventy-six Euro (EUR 1,228,377,776) by the issue of two (2) new shares in the Company having a nominal value of one Euro (EUR 1) each and with the same rights and obligations as the existing shares (the New Shares).

Second resolution
Subscription - Payment

The Sole Shareholder represented as stated above declares to subscribe for two (2) New Shares having a par value of one Euro (EUR 1) each and to fully pay up such shares by a contribution in kind consisting of a claim in the aggregate amount of three hundred and four million four hundred ninety-three thousand six hundred seventy Euro (EUR 304,493,670) (being the EUR equivalent of three hundred seventy eight million three hundred thousand US dollars (USD 378,300,000) based on the exchange rate published by the European Central Bank on 11 November 2014 - USD 1 = EUR 0.8049) that the Undersigned holds against the Company (the Claim).

Valuation - Allocation

The value of the contribution in kind of the Claim to the Company is certified to the undersigned notary by a certificate, issued by the Sole Shareholder, and signed for approval by the Company's management (the Certificate). The Certificate states the following:

1. the Sole Shareholder is the legal and beneficial owner of the Claim;
2. the Claim is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);
3. the Sole Shareholder is solely entitled to the Claim and possesses the power to dispose of the Claim;
4. the Claim is not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Claim and the Claim is not subject to any attachment;
5. there exist neither pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Claim be transferred to it;
6. according to the applicable law and the respective articles of association or other organizational documents, as amended, the Claim is freely transferable;
7. all formalities required in Luxembourg and/or any relevant jurisdiction subsequent to the contribution in kind of the Claim to the Company will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind;
8. all corporate, regulatory and other approvals for the execution, delivery and performance of the Claim to the Company, as the case may be, have been obtained;
9. based on generally accepted Luxembourg accounting principles, the value of the Claim is at least equal to the aggregate nominal value of the shares (and related share premium) to be issued by the Company in exchange for the contribution of the Claim, and since the valuation was made, no material changes have occurred which may have depreciated the contribution made to the Company; and
10. all formalities to transfer the legal ownership of the Claim contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder and upon the contribution of the Claim by the Sole Shareholder to the Company, the Company will become the full owner of the Claim, which will be extinguished by way of confusion in accordance with article 1300 of the Luxembourg Civil Code.

After signature *in variatur* by the authorised representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, this certificate will remain attached to this deed to be registered with it.

The contribution in kind of the Claim to the Company for the amount of three hundred and four million four hundred ninety-three thousand six hundred seventy Euro (EUR 304,493,670) (being the EUR equivalent of USD 378,300,000 based on the exchange rate published by the European Central Bank on 11 November 2014 - USD 1 = EUR 0.8049) is allocated as follows:

- (i) an amount of two Euro (EUR 2) to be allocated to the share capital account of the Company; and
- (ii) an amount of three hundred and four million four hundred ninety-three thousand six hundred sixty-eight Euro (EUR 304,493,668) to be allocated to the share premium account of the Company.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company as follows to reflect the above resolutions:

" **5.1.** The share capital is set at one billion two hundred twenty-eight million three hundred seventy-seven thousand seven hundred seventy-six Euro (EUR 1,228,377,776) represented by one billion two hundred twenty-eight million three hundred seventy-seven thousand seven hundred seventy-six (1,228,377,776) shares in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1) each, all subscribed and-fully paid-up".

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the shareholder register of the Company to record the share capital increase as detailed in the above resolutions with power and authority given to any manager of the Company and any employee of the Company each acting individually to attend to the updating of the register and the recording of the capital increase.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this deed are estimated at approximately EUR 8,000.-The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the Sole Shareholder that this deed is drawn up in English and French, and that in the case of discrepancies, the English version shall prevail.

Whereof this notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date first stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Sole Shareholder's authorised representative.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le treize novembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CHC Group Limited, une société de droit Cayman, ayant son siège social au 190, Elgin Avenue, KY - KY1-9005 George Town, Grand Cayman, immatriculée au Registre du Commerce des Iles Cayman sous le numéro WK-213521, étant l'associé unique de la Société (l'Associé Unique),

Ici représentée par Annick Braquet, employée du notaire instrumentant, ayant son adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après signature ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire soussigné, la procuration restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La Société a été constituée le 20 février 2008 suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg-ville et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 3 avril 2008 sous le numéro 809. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, en date du 31 octobre 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique a requis le notaire d'acter ce qui suit:

(i) Que l'Associé Unique détient la totalité des parts sociales dans le capital de la Société;

(ii) Que l'ordre du jour est libellé comme suit:

a. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux Euros (EUR 2) afin de le porter de son montant actuel de un milliard deux cent vingt huit millions trois cent soixante dix sept mille sept cent soixante quatorze euros (EUR 1.228.377.774), représenté par un milliard deux cent vingt huit millions trois cent soixante dix sept mille sept cent soixante quatorze (1.228.377.774) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, à un milliard deux cent vingt huit millions trois cent soixante dix sept mille sept cent soixante seize euros (EUR 1.228.377.776), par l'émission de deux (2) nouvelles parts sociales dans la Société ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et portant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

b. souscription à et libération desdites nouvelles parts sociales par un apport en nature;

c. modification de l'article 5.1 des statuts de la Société à l'effet de refléter l'augmentation de capital;

d. modification du registre des associés de la Société afin d'enregistrer l'augmentation de capital social avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout employé de la Société, chacun agissant individuellement, pour mettre à jour le registre et y inscrire l'augmentation de capital.

(iii) Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social avec effet immédiat par un montant deux Euros (EUR 2) afin de le porter de son montant actuel de un milliard deux cent vingt huit millions trois cent soixante dix sept mille sept cent soixante quatorze euros (EUR 1.228.377.774), représenté par un milliard deux cent vingt huit millions trois cent soixante dix sept mille sept cent soixante quatorze (1.228.377.774) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, à un milliard deux cent vingt huit millions trois cent soixante dix sept mille sept cent soixante seize euros (EUR 1.228.377.776), par l'émission de deux (2) nouvelles parts sociales dans la Société ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et portant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (les Nouvelles Parts Sociales).

*Deuxième résolution
Souscription - Libération*

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, décide de souscrire aux deux (2) Nouvelles Parts Sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) et les libère intégralement par un apport en nature consistant en une créance de trois cent quatre millions quatre cent quatre-vingt-treize mille six cent soixante-dix Euros (EUR 304.493.670) (étant l'équivalent de USD 378.300.000 basé sur le taux de change publié par la Banque Centrale Européenne le 11 Novembre 2014 - USD 1 = EUR 0.8049) que l'Associé Unique détient envers la Société (la Créance).

Evaluation - Affectation

La valeur de l'apport en nature de la Créance à la Société est attestée au notaire instrumentant au moyen d'un certificat délivré par l'Associé Unique et signé pour approbation par l'organe de gestion de la Société (le Certificat). Le Certificat atteste que:

1. l'Associé Unique est le bénéficiaire légal et économique de la Créance;
2. la Créance est certaine, liquide et exigible et payable en date due sans déduction;
3. l'Associé Unique est le seul ayant droit de la Créance et a le droit d'en disposer;
4. la Créance n'est grevée d'aucun nantissement ou usufruit, et il n'existe aucun droit d'acquérir tout nantissement ou usufruit sur la Créance et la Créance n'est soumise à aucun privilège;
5. il n'existe aucun droit de préemption, ni d'autres droits en vertu desquels une personne serait autorisée à demander à ce que la Créance lui soit cédée;
6. selon le droit applicable et les statuts concernés ou autres documents organisationnels, tels que modifiés, la Créance est librement cessible;
7. toutes les formalités requises à Luxembourg et/ou dans toute autre juridiction concernée à la suite de l'apport en nature de la Créance à la Société seront effectuées dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant ledit apport en nature;
8. toutes les approbations sociales, réglementaires ou autres dans le cadre de l'exécution, la livraison et l'effectivité de l'apport de la Créance à la Société, le cas échéant, ont été obtenues;
9. basé sur les principes comptables luxembourgeois généralement reconnus, la valeur de la Créance est au moins égale à la valeur totale nominale des parts sociales (et prime d'émission liée) à émettre par la Société en échange de l'apport de la Créance, et depuis cette évaluation, aucun changement important n'a eu lieu qui peut avoir déprécié l'apport fait à la Société; et
10. toutes les formalités pour transférer la propriété de la Créance apportée à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique et dès l'apport de la Créance par l'Associé Unique à la Société, la Société deviendra le plein propriétaire de la Créance.

Après signature ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, ce certificat restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'apport en nature de la Créance à la Société pour le montant de trois cent quatre millions quatre cent quatre-vingt-treize mille six cent soixante-dix Euros (EUR 304.493.670) (étant l'équivalent de USD 378.300.000 basé sur le taux de change publié par la Banque Centrale Européenne le 11 Novembre 2014 - USD 1 = EUR 0.8049) est affecté de la manière suivante:

- (i) un montant de deux Euros (EUR 2) à affecter au compte de capital social de la Société; et
- (ii) un montant de trois cent quatre millions quatre cent quatre-vingt-treize mille six cent soixante-huit Euros (EUR 304.493.668) à affecter au compte de prime d'émission de la Société.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts comme suit afin de refléter les résolutions qui précèdent:

« **5.1.** Le capital social est fixé à un milliard deux cent vingt huit millions trois cent soixante dix sept mille sept cent soixante seize euros (EUR 1.228.377.776), représenté par un milliard deux cent vingt huit millions trois cent soixante dix sept mille sept cent soixante seize (1.228.377.776) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'enregistrer l'augmentation de capital social telle que détaillée dans les résolutions ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout employé de la Société, chacun agissant individuellement, pour mettre à jour le registre et y inscrire l'augmentation de capital.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés à environ EUR 8.000.-

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare à la demande de l'Associé Unique, que le présent acte est rédigé en Anglais et en Français et qu'en cas de divergences, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture à haute voix faite par le notaire, celui-ci signe le présent acte avec le mandataire de l'Associé Unique.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 novembre 2014. Relation: LAC/2014/53701. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Référence de publication: 2014185297/213.

(140208239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Herrmann & Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6614 Wasserbillig, 43, rue du Bocksberg.

R.C.S. Luxembourg B 192.067.

— STATUTEN

Im Jahre zwei tausend vierzehn.

Den achtzehnten November.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

SIND ERSCHIENEN:

1.- Herr Dr. Heinrich HERRMANN, Berater, wohnhaft in D-54296 Trier, Zum Hellberg 19.

2.- Herr Dr. Johannes STOLZ, Berater, wohnhaft in D-54294 Trier, Am Irscherhof 7,

3.- Herr Michael MERKES, Berater, wohnhaft in D-54451 Irsch Schulstr. 19.

Welche Komparenten, den instrumentierenden Notar ersuchten, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "Herrmann & Partner S.à r.l."

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig.

Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Gegenstand des Unternehmens sind die für Steuerberatungsgesellschaften und Comptable gesetzlich und berufsrechtlich zulässigen Tätigkeiten, insbesondere die Erstellung von steuerlichen und wirtschaftlichen Gutachten, sowie die Erstellung von Bilanzen, Steuererklärungen, Buchhaltungen und die damit zusammenhängenden Aufgaben,

Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder an ausländischen Unternehmen, unter irgendwelcher Form beteiligen, falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen der demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung und zur Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszweckes nützlich sein kann.

Die Gesellschaft kann des weiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-), aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125.-), welche wie folgt zugeteilt sind:

1.- Herr Dr. Heinrich HERRMANN, Berater, wohnhaft in D-54296 Trier, Zum Hellberg 19, fünfzig Anteile	50
2.- Herr Dr. Johannes STOLZ, Berater, wohnhaft in D-54294 Trier, Am Irscherhof 7, fünfundzwanzig Anteile	25
3.- Herr Michael MERKES, Berater, wohnhaft in D-54451 Irsch Schulstr. 19, fünfundzwanzig Anteile	25
Total: ein hundert Anteile	100

Art. 7. Zur Abtretung von Geschäftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf es der Genehmigung der Generalversammlung, in welcher wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten sein müssen.

Die Übertragung der Geschäftsanteile an Nichtgesellschafter infolge Sterbefalls bedarf der Zustimmung von Gesellschaftern, welche drei Viertel der den Überlebenden zustehenden Rechte vertreten.

Die laut Absatz 2 vorgesehene Zustimmung ist nicht erforderlich, wenn die Anteile, sei es an Reservaterben, sei es an den überlebenden Ehegatten oder, soweit dies durch die Statuten vorgesehen ist, an die andern gesetzlichen Erben übertragen werden.

Die Erben sowie die durch Verfügung von Todeswegen eingesetzten Vermächtnisnehmer, welche obige Zustimmung nicht erhalten, sowie auch keinen Abnehmer gefunden haben, welcher die vorgeschriebenen Bedingungen erfüllt, können die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft veranlassen und zwar drei Monate nach einer Inverzugsetzung, die den Geschäftsführern durch den Gerichtsvollzieher zugestellt und den Gesellschaftern durch Einschreibebrief durch die Post zur Kenntnis gebracht wird.

Innerhalb der besagten Frist von drei Monaten können die Geschäftsanteile des Verstorbenen jedoch erworben werden, entweder durch die Gesellschafter, unter Vorbehalt der Bestimmungen des letzten Satzes von Art. 199 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen, oder durch einen von ihnen genehmigten Dritten, oder auch durch die Gesellschaft selbst, wenn sie die Bedingungen erfüllt, welche von einer Gesellschaft zum Erwerb ihrer durch sie verausgabten Wertpapiere verlangt werden.

Der Rückkaufpreis der Geschäftsanteile wird auf Grund der Durchschnittsbilanz der drei letzten Jahre, und wenn die Gesellschaft noch keine drei Geschäftsjahre aufzuweisen hat, auf Grund der Bilanz des letzten oder derjenigen der zwei letzten Jahre berechnet.

Wenn kein Gewinn verteilt worden ist, oder wenn keine Einigung über die Anwendung der im vorhergehenden Absatz angegebenen Rückkaufgrundlagen zustande kommt, wird der Preis im Uneinigkeitsfalle gerichtlich festgesetzt.

Die den Geschäftsanteilen des Erblassers zustehenden Rechte können nicht ausgeübt werden, bis deren Übertragung der Gesellschaft gegenüber rechtswirksam ist.

Die Abtretungen von Geschäftsanteilen müssen durch notariellen oder Privatvertrag beurkundet werden.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie, gemäß Art. 1690 des bürgerlichen Gesetzbuches, der Gesellschaft zugestellt oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Art. 9. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatäre gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemäße Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 13. Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder einem der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 15. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Einzahlung des Gesellschaftskapitals

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2015.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr ein tausend Euro (€ 1.000.-).

Erklärung

Die Komparenten erklären seitens des unterfertigten Notars Kenntnis erhalten zu haben, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der nötigen Ermächtigungen ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Alsdann sind die Gesellschafter, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, in einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten, und haben einstimmig und laut entsprechender Tagesordnung nachfolgende Beschlüsse gefasst:

- a) Zum technischen Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:
 - Herr Dr. Johannes STOLZ, Berater, geboren in Trier, am 24. August 1984, wohnhaft in D-54294 Trier, Am Irscherhof 7.
- b) Zu administrativen Geschäftsführern der Gesellschaft werden für eine unbestimmte Dauer ernannt:
 - Herr Dr. Heinrich HERRMANN, Berater, geboren in Trier, am 9. November 1957, wohnhaft in D-54296 Trier, Zum Hellberg 19.
 - Herr Michael MERKES, Berater, geboren in Wittlich, am 15. Dezember 1976, wohnhaft in D-54451 Irsch, Schulstr. 19.
- c) Die Gesellschaft wird wie folgt vertreten und verpflichtet:
 - durch die alleinige Unterschrift des technischen Geschäftsführers;

- durch die alleinige Unterschrift einer der administrativen Geschäftsführer bis zu dem Betrag von zehn tausend Euro (€ 10.000.-); darüber hinaus bedarf es der zusätzlichen Unterschrift des technischen Geschäftsführers.

d) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6614 Wasserbillig, 43, Rue du Bocksberg

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: H. HERRMANN, J. STOLZ, M. MERKES, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 20 novembre 2014. Relation: ECH/2014/2220. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 25. November 2014.

Référence de publication: 2014185593/153.

(140209281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

**Stafford Capital Partners GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Macquarie Private Markets Fund GP S.à r.l.).**

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 162.599.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Référence de publication: 2014187919/11.

(140209833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Btc Dos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 192.096.

STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the sixth day of November.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Mrs Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally at 12, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg, acting as proxy-holder of Mr. Roberto Ramón GONZALEZ DE BETOLAZA GARCIA, director, born on March 2nd, 1970 in Bilbao (Spain), residing at 3-5 Agustina Saragossa, E-08017 Barcelone (Spain), by virtue of one proxy given under private seal on October 27th, 2014.

Such proxy, after signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, represented as aforesaid, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated August 10th, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of incorporation (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate name. The Company will have the name "BTC DOS S.à r.l." (hereafter the "Company").

Art. 3. Corporate objects. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The company may participate in the establishment and development of any industrial or commercial enterprise and may lend its assistance to such company through loans, guarantees or otherwise. It may loan or borrow with or without interest, mortgage, issue bonds and other acknowledgment of debt and to discharge.

It can achieve its purpose directly or indirectly for itself or for third parties, alone or in combination by performing any operation which promotes its purpose or that of companies in which it holds directly or indirectly interests.

Generally, the company may take any controlling or monitoring and perform any operations that may have seemed useful in carrying out its purpose and aim.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in the Municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Capital. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by one hundred twenty five (125) shares with a par value of one hundred euro (100,- EUR) each.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Changes on capital. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfer of shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. Events affecting the company. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. Managers. The Company is managed by a sole manager or by a board of managers, who need not be shareholders, appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for an undetermined period of time.

Managers are eligible for re-election. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a simple majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, without prejudice to the first sentence of this article 12, the duration of their tenure and the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.

Art. 13. Bureau. The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

Art. 14. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or e-mail.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting.

A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 15. Minutes - Resolutions. All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by at least one manager. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

Art. 16. Powers. The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is/are vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present articles to shareholders fall within the competence of the board of managers.

Art. 17. Delegation of powers. The managers may, with the prior approval of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, entrust the daily management of the Company to one of its members.

The managers may further delegate specific powers to any manager or other officers.

The managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time.

Art. 18. Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, or, in case of plurality of managers, by the joint signature of two managers of the Company, or the joint signatures or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 17 of these Articles.

Art. 19. Liability of the managers. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 20. Events affecting the managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.

Art. 21. Decisions of the shareholders. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

Art. 22. Financial year. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of the same year.

Art. 23. Financial statements. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 24. Allocation of profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or in case of plurality of managers, the board of managers.
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 25. Dissolution - Liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 26. Matters not provided. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision:

The first financial year shall start on the date of the incorporation and end on December 31st, 2015.

Subscription - Payment:

The Articles of the Company having thus been drawn up, the appearing party Mr. Roberto Ramón GONZALES DE BETOLAZA GARCIA, prenamed and represented as aforesaid, declares subscribed one hundred twenty-five (125) shares and fully paid-up by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who states it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately nine hundred euro (EUR 900.-).

Resolutions of the sole shareholder:

The sole shareholder, represented as aforesaid and representing the entire subscribed capital, has immediately resolved the following resolutions:

- 1) The Company shall be governed by three (3) managers.
- 2) Are appointed managers of the Company for an indefinite period:
 - a) Mr. Roberto Ramón GONZALEZ DE BETOLAZA GARCIA, prenamed.
 - b) Mrs Haydée ZEBALLOS FONTAINE, born on July 29th, 1968 in Lima (Peru), residing professionally at, 8A, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.
 - c) Mr. Pierre PETIT, born on June, 16th, 1977 in Liège (Belgique), residing professionally at, 8A, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.
- 3) The Company will be bound vis-à-vis third parties by the joint signatures of two directors, with power of reciprocal delegation.
- 4) The address of the corporation is fixed at 8A, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le six novembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en tant que mandataire de Monsieur Roberto Ramón GONZALEZ DE BETOLAZA GARCIA, administrateur de sociétés, né le 2 mars 1970 à Bilbao (Espagne), demeurant au 3-5 Agustina Saragossa, E-08017 Barcelone (Espagne), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 27 octobre 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elle.

Lequel comparant, représenté comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Dénomination. La Société aura la dénomination: BTC DOS S.à r.l." (ci-après la "Société").

Art. 3. Objet. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que la détention, l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réuni en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Modification du capital social. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Cession de parts sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. Événements affectant la Société. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée et administrée par un gérant, ou un conseil de gérance, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée indéterminée.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, en considération de la première phrase de l'article 12 des Statuts, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Art. 13. Bureau. Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

Art. 14. Réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou deux membres du conseil.

Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnée dans la convocation.

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion.

Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 15. Procès-verbaux - Décisions. Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par, ou dans des résolutions circulaires comme prévu à l'alinéa qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux. Les copies et extraits de ces procès-verbaux seront signés par le président.

Ces procès-verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

Art. 16. Pouvoirs. Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.

Art. 17. Délégation de pouvoirs. Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres organes.

Les gérants peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

Art. 18. Représentation de la Société. La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toutes personnes auxquelles un pouvoir de signature a été donné conformément à l'article 17 des Statuts.

Art. 19. Événements affectant la gérance. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Art. 20. Responsabilité de la gérance. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 21. Décisions de l'associé ou des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

Art. 22. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 23. Bilan. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 24. Répartition des bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 25. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 26. Dispositions générales. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire:

Le premier exercice social de la société commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2015.

Souscription - Libération:

Les Statuts de la Société arrêtés, le comparant Monsieur Roberto Ramón GONZALEZ DE BETOLAZA GARCIA, prénommé et représenté comme ci-avant, a déclaré souscrire aux cent vingt-cinq (125) parts sociales et les avoir libérées moyennant apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est désormais à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ neuf cents euros (900,-EUR).

Résolutions de l'associé unique:

L'associé unique, représenté comme ci-avant et représentant la totalité du capital souscrit, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des gérants est fixé à trois (3);

2) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Roberto Ramón GONZALEZ DE BETOLAZA GARCIA, prénommé.

b) Mme Haydée ZEBALLOS FONTAINE, administrateur, née le 29 juillet 1968 à Lima (Pérou), demeurant à 8A, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

c) Mr. Pierre PETIT, administrateur, né le 16 juin 1977 à Liège (Belgique), demeurant à 8A, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

3) La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe des deux gérants, avec pouvoir de délégation réciproque.

4) L'adresse de la Société est fixée au 8A, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: V. PIERRU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 novembre 2014. LAC/2014/53312. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Référence de publication: 2014187436/367.

(140209966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Auto Lease United S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 92.000,00.

Siège social: L-5376 Übersyren, 25, rue de Beyren.

R.C.S. Luxembourg B 184.993.

L'an deux mille quatorze, le vingtième jour du mois de novembre.

Par devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand Duché de Luxembourg.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «AUTO LEASE UNITED S.A.», ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184.993, constituée par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, suivant acte reçu le 21 février 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1185 du 9 mai 2014, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution (la "Société").

L'assemblée est présidée par Monsieur Dominique BOUREL, demeurant professionnellement à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

Le président désigne comme secrétaire Madame Maria-Grazia CATUCCI, demeurant professionnellement à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frédéric CIPOLLETTI demeurant professionnellement à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence signée par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés, signées «ne varietur» par les membres du bureau comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Que toutes les huit mille cinq cents (8.500) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social, étant présentes ou représentées à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl à L-5376 Übersyren, 25, rue de Beyren;

2. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 3 des statuts de la Société pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède;

3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée générale, après délibération, cette dernière prend à l'unanimité des voix dans chaque catégorie d'actions les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle de L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl à l'adresse suivante: L-5376 Übersyren, 25, rue de Beyren.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier paragraphe de l'article 3 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 3. (premier paragraphe). «Le siège social de la société est établi dans la commune de Schuttrange.»

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, seront payés par la Société ou qui lui seront imputés en rapport avec sa reclassification du capital social au taux fixe d'enregistrement de la perception fiscale sont estimés à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux Membres du Bureau, connus du notaire soussigné par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: D. BOUREL, M.-G. CATUCCI, F. CIPOLLETTI, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 25 novembre 2014. Relation: DIE/2014/14990. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 26 novembre 2014.

Référence de publication: 2014187396/61.

(140210200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Quadrum Holdco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 192.018.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the fourteenth day of the month of November.

Before Maître Blanche Moutrier, notary, residing in Esch-sur-Alzette Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

(i) Quadrum Equityco S.C.A. a société en commandite par actions incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg which registration with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg is pending,

(ii) Quadrum GP S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg which registration with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg is pending;

each represented by Mrs Cindy Teixeira-Ghys, private employee, residing in Luxembourg pursuant to proxies which shall be registered together with the present deed.

Such appearing parties, in their respective capacities, have requested the notary to state as follows the Articles of Incorporation of a société en commandite par actions "Quadrum Holdco S.C.A." which they form between themselves:

ARTICLE OF INCORPORATION

Art. 1. Denomination. There exists between all persons that are shareholders on this day and all those who will become owners of the Shares mentioned hereafter a Luxembourg société en commandite par actions under the name of "Quadrum Holdco S.C.A." (the "Company") governed by the laws of Luxembourg and these articles of incorporation (the "Articles" or the "Articles of Incorporation").

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Manager. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the Manager.

In the event that the Manager determines that extraordinary political, economic, and/or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. Duration. The Company is established for an indefinite period of time. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

The Company shall not be dissolved in case the Manager resigns, is liquidated, is declared bankrupt or is unable to continue its business. In such circumstances Article 17 shall apply.

Art. 4. Object. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, certificates of deposits and any other securities or financial instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private or public placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or any other type of securities.

The Company may lend funds in any form including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company, entity or person as it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any other company, entity or person as it deems fit.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies, enterprises or persons in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company, entity or person as it deems fit, take any controlling, supervisory or other measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 5. Share Capital.

5.1. The issued share capital of the Company shall be represented by two categories of shares (each, a Category), namely management share(s) held by the Manager as unlimited liability shareholder (actionnaire commandité) ("Management Shares") and ordinary shares held by the limited liability shareholder(s) (actionnaire(s) commanditaire(s)) ("Ordinary Shares") of the Company. Ordinary Shares and Management Shares shall be referred to as a "Share" and collectively as the "Shares", whenever the reference to a specific category or class of shares is not justified or required.

5.2. The issued share capital of the Company is set at eighty thousand Euro (EUR 80,000) represented by (one) (1) fully paid Management Share and seventy-nine thousand nine hundred and ninety-nine (79,999) fully paid Ordinary Shares with nominal value of one Euro (EUR 1) each.

5.3. The Management Share shall be held by Quadrum GP S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under Luxembourg law by deed of the undersigned notary on 14th November 2014 with registered office in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as unlimited liability shareholder (actionnaire commandité) and as Manager of the Company.

5.4. The issued share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the General Meeting of Shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by law for any amendment of these Articles of Incorporation.

5.5. The Company may not issue fractional Shares. The Manager shall be authorised at its discretion to provide for the payment of cash or the issuance of scrip in lieu of any fraction of a Share.

5.6. The Company or its subsidiaries may proceed to the purchase or repurchase of its own Shares and may hold Shares in treasury, each time within the limits laid down by law.

5.7. Any Share premium shall be freely distributable in accordance with the provision of these Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Shares of the Company are in registered form only.

6.2. A register of Shares will be kept at the registered office of the Company. Ownership of registered Shares will be established by inscription in the said register.

6.3. The Shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognise only one holder per Share. In case a Share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the Share will be required to name a single proxy to represent the Share vis-à-vis the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to such Share until one person has been so appointed. The same rule shall apply in the case of a conflict between an usufructuary and a bare owner or between a pledgor and a pledgee.

6.4. The Company may consider the person in whose name the registered Shares are registered in the register of Shareholders as the full owner of such registered Shares. The Company shall be completely free from any responsibility in dealing with such registered Shares towards third parties and shall be justified in considering any right, interest or claims of such third parties in or upon such registered shares to be nonexistent, subject, however, to any right which such third party might have to demand the registration or change in registration of registered Shares. In the event that a holder of registered shares does not provide an address to which all notices or announcements from the Company may be sent, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register(s) of Shareholders and such holder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or such other address as may be so entered by the Company from time to time, until a different address shall be provided to the Company by such holder. The holder may, at any time, change his address as entered in the register(s) of Shareholders by means of written notification to the Company.

6.5. All communications and notices to be given to a registered Shareholder shall be deemed validly made to the latest address communicated by the Shareholder to the Company.

6.6. Upon the written request of a Shareholder, registered nominative Share certificate(s) recording the entry of such Shareholder in the register of Shareholders may be issued in such denominations as the Manager shall prescribe. The certificates so issued shall be in such form and shall bear such legends and such numbers of identification as shall be determined by the Manager. Such certificates shall be signed manually or by facsimile by two authorized representatives of the Manager. Lost, stolen or mutilated certificates will be replaced by the Company upon such evidence, undertakings and indemnities as may be deemed satisfactory to the Company, provided that mutilated Share certificates shall be delivered before new certificates are remitted.

Art. 7. Transfer of Shares.

7.1. A transfer of Ordinary Shares made in accordance with the provisions of the present Articles shall be carried out by means of a declaration of transfer entered in the relevant register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their duly authorised representatives. The Company may accept and enter in the relevant register a transfer on the basis of correspondence or other documents recording the agreement between the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

7.2. The Management Share held by the Manager is exclusively transferable to a successor or additional manager with unlimited liability for the Company's financial obligations.

Art. 8. Voting Right. Subject as set forth in these Articles, each Share shall be entitled to one vote at all general meetings of shareholders.

Art. 9. Management.

9.1. The Company shall be managed by one manager who shall be the unlimited liability shareholder (commandité) (the "Manager") Quadrum GP S.à r.l., prenamed, is appointed as the Manager of the Company.

9.2. The Manager may not be removed without its approval except in the case of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as Manager of the Company, in which case the Manager may be removed by a decision of the General Meeting of Shareholders holding the Ordinary Shares adopted under the conditions required to amend the Articles of Incorporation of the Company (save for article 14.7 of the Articles).

9.3. In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as Manager of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided the Supervisory Committee appoints an administrator, who needs not be a shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the Shareholders holding Ordinary Shares may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the Articles of Incorporation (save for article 14.7 of the Articles), a successor Manager. Any such appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the Manager.

9.4. The Manager shall be entitled to reimbursement of its expenses including, but not limited to, remuneration of its staff, taxes, rentals, cost of equipment, any other disbursements as well as directors fees and an annual fee equivalent to

ten per cent of such expenses. Such amounts shall be payable monthly or quarterly as determined by the Manager on the basis of an estimate and a final account shall be drawn up on the basis of the accounts of the Manager.

Art. 10. Management Powers.

10.1. The Manager is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of management, disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by law or by these Articles of Incorporation to the General Meeting of Shareholders or to the Supervisory Committee are within the powers of the Manager.

10.2. The Manager shall have the power on behalf and in the name of the Company to carry out any and all of the purposes of the Company and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may deem necessary, advisable or useful or incidental thereto. Except as otherwise expressly provided, the Manager has, and shall have full authority in its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Company, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Company.

10.3. The Manager may, from time to time, appoint officers or agents of the Company considered necessary for the operation and management of the Company. The officers and/or agents appointed shall have the powers and duties given to them by the Manager.

Art. 11. Binding Signatures. The Company will be bound towards third parties by the signature of the Manager, acting through one or more of its duly authorised signatories as designated by the Manager at its sole discretion, or such person (s) to which such power has been delegated by the Manager. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the above mentioned Manager.

Art. 12. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or entity shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one more of shareholder, managers or officers of the Manager is interested in, or is a shareholder, director, officer or employee of such other company or entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business. The Manager or such officers shall not by reasons of such affiliation with such other company or entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 13. Supervisory Committee (conseil de surveillance).

13.1. The Company is supervised by a board of a minimum of three supervisors (the "Supervisory Committee") appointed by the General Meeting of Shareholders which fixes their remuneration as well as the term of their office.

13.2. The Supervisory Committee may be consulted by the Manager on such matters as the Manager may determine and shall authorise any actions of the Manager that may, pursuant to applicable law, exceed the powers of the Manager.

13.3. The members of the Supervisory Committee may be re-elected.

13.4. The Supervisory Committee may elect one of its members as chairman.

13.5. The Supervisory Committee shall be convened by its chairman or by the Manager. Written notice of any meeting of the Supervisory Committee shall be given to all members of the Supervisory Committee at least eight (8) days prior to the date set for such meeting, except in urgent circumstances, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. Notice may be waived by consent in writing, by electronic message or by telefax or any other means of transmission capable of evidencing such waiver. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Supervisory Committee. Any member may act at any meeting by appointing in writing or by telefax or any other means of transmission capable of evidencing such waiver another member as his proxy. A member may represent several of his colleagues.

13.6. The Supervisory Committee can deliberate or act validly only if at least the majority of the members are present or represented. Resolutions are taken by a simple majority vote of the members present or represented. Resolutions of the Supervisory Committee will be recorded in minutes signed by the chairman of the Supervisory Committee, the chairman of the meeting, any two members or as may be resolved at the relevant meeting or any subsequent meeting. Copies or extracts may be signed by the chairman of the Supervisory Committee, the chairman of the meeting, any two members or as may be resolved at the relevant meeting or any subsequent meeting.

13.7. Resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Committee shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the Supervisory Committee, each member shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, facsimile or any other similar means of communication. Such approval shall be confirmed in writing and all documents shall form the record that proves that such resolution has been taken.

13.8. Any member of the Supervisory Committee may participate in any meeting of the Supervisory Committee by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. A meeting may also be held by way of conference call or similar means only. The participation in a meeting or the holding of a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 14. General Meetings.

14.1. The General Meeting of Shareholders represents all the Shareholders of the Company. It shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that, unless otherwise expressly provided herein, no resolution shall be validly passed unless approved by the Manager.

14.2. General Meetings of Shareholders shall be convened pursuant to a notice given by a Manager setting forth the agenda and sent, unless otherwise provided for by law, by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each Shareholder at the shareholder's address recorded in the register of registered shares.

14.3. The annual general meeting shall be held on the last Wednesday of the month of June at 2.30 p.m. of each year at the registered office or at a place in Luxembourg specified in the notice of meeting. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

14.4. Other Meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective convening notice of meeting.

14.5. If the entire issued Share capital is represented at a General Meeting of Shareholders, the General Meeting may be validly held without any convening notice.

14.6. Resolutions at a General Meeting of Shareholders will, unless otherwise provided for by law or in these Articles of Incorporation, be passed at simple majority of the votes validly cast. Resolutions on the amendment of the Articles of Incorporation or on issues for which these Articles of Incorporation or applicable refers to the conditions required for an amendment of the Articles of Incorporation, the quorum shall be at least one half of the issued share capital. If the quorum requirement is not met at the first general meeting of Shareholders, a second meeting may be convened in accordance with applicable law. The second Meeting shall validly deliberate regardless of quorum. At both meetings, decisions must be passed by at least two thirds of the votes validly cast.

14.7. Any General Meeting of Shareholders may only be validly constituted if the Management Share is duly represented and no decision may be taken at any General Meeting of Shareholders if not approved by the vote attaching to the Management Share, unless expressly otherwise provided in these Articles of Incorporation.

Art. 15. Accounting Year. The accounting year of the Company shall begin on the 1st January of each year and shall terminate on the 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2015.

Art. 16. Allocation of Profits, Distributions.

16.1. Out of the net profits of each year, an amount equal to five percent (5%) shall be allocated to the legal reserve account. This allocation ceases to be compulsory when such reserve is equal to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

16.2. The balance shall be allocated as determined by decision of the General Meeting of Shareholders.

16.3. Interim dividends may be declared and paid by the Manager in accordance with applicable law.

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1. In the event of the dissolution of the Company for whatever reason or whatever time, the liquidation will be performed by liquidators or by the Manager then in office who will be endowed with the powers provided by Articles 144 et seq. of the Law of 1915.

17.2. Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any balance resulting shall be paid to the Ordinary Shareholders.

Art. 18. Applicable law. All matters not governed by these Articles of Incorporation are to be determined in accordance with the law of 10th August 1915 on commercial companies as amended.

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the appearing parties subscribed and entirely paid up the eighty thousand (80,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each as follows. Evidence of the payment in cash of the subscription price of eighty thousand Euro (EUR 80,000) has been given to the undersigned notary.

The capital has been subscribed as follows:

Name of Ordinary Subscriber (Commanditaire)	Number of subscribed Ordinary Shares
Quadrum Holdco S.C.A.	79,999
Name of Management Share Subscriber (Action de Commandité)	Number of subscribed Management Shares
Quadrum GP S.à r.l.	1
Total	79,999 Ordinary Shares and 1 Management Share

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the extraordinary general meeting of the shareholders has resolved that:

(A) The following persons have been appointed as members of the Supervisory Committee for an undetermined period of time:

- i. Cindy Teixeira-Ghys, born in Juvisy-sur-Orge, France, on 5 October 1980 professionally residing at 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;
- ii. Alberto Morandini, born in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, on 9 February 1968, professionally residing at 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg; and
- iii. Valérie Emond, born in St-Mard, Belgium, on 30 August 1973, professionally residing at 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

(B) The registered office of the Company is fixed at 1-3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately 1.700,- Euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le quatorzième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

Quadrum Equityco S.C.A., une société en commandite par actions constituée sous les lois du Luxembourg dont le siège social est situé au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg dont l'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours; et

Quadrum GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Luxembourg dont le siège social est situé au 1-3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours;

chacune représentée par Mme Cindy Teixeira-Ghys, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations, lesquelles seront enregistrées avec le présent acte.

Ces parties comparantes, ès qualités qu'elles agissent, ont demandé au notaire d'acter comme suit les statuts d'une société en commandite par actions «Quadrum Holdco S.C.A.» qu'elles forment entre elles:

STATUTS

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe entre toutes les personnes qui sont actionnaires en ce jour et toutes celles qui deviendront propriétaires des Actions ci-après mentionnées une société en commandite par actions luxembourgeoise sous la dénomination de «Quadrum Holdco S.C.A.» (la «Société») régie par les lois du Luxembourg et les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Sur décision du Gérant, des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même municipalité par simple décision du Gérant.

Dans le cas où le Gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique et/ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre ce siège et l'étranger, se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée. La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution des actionnaires statuant de la manière requise en matière de modification des présents Statuts.

La Société ne sera pas dissoute du fait de la démission du Gérant, de la liquidation, de la mise en faillite ou de l'incapacité de ce dernier à poursuivre ses activités. Dans de telles circonstances, l'article 17 s'appliquera.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et l'aliénation de participations et de tout intérêt, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou d'autres entités commerciales, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, de même que

le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créances, de titres obligataires, de certificats de dépôt et de tout autre titre ou instrument financier de quelque nature que ce soit, ainsi que la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et dans tout type d'avoirs. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder par voie de placement public ou privé à l'émission d'obligations, de titres obligataires et de certificats de créances ou de titres de créance ou autres de quelque nature que ce soit.

La Société peut prêter des fonds sous quelque forme que ce soit, y compris et ce de manière non limitative, ceux résultant de tout emprunt de la Société ou de l'émission de tout titre de participation ou de créance de quelque nature que ce soit, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société, entité ou personne qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés pour ses propres obligations et engagements de même que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société, entité ou personne qu'elle juge appropriée.

D'une manière générale, elle peut prêter assistance de quelque manière que ce soit à des sociétés, entreprises ou personnes dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société, entité ou personne qu'elle juge appropriée, prendre toutes les mesures de contrôle, de supervision ou autres et effectuer toute opération qu'elle pourrait juger utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société peut de manière générale employer toutes les techniques et instruments relatif à ou en rapport avec l'un de ses investissements dans le but d'une gestion efficace, y compris et ce de manière non limitative, les techniques et instruments conçus pour protéger la Société des risques de crédit, de taux de change, de taux d'intérêt et autres.

Enfin, la Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, techniques, financières ou autres, liées directement ou indirectement dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social émis de la Société sera représenté par deux catégories d'actions (chacune, une «Catégorie»), à savoir une/des action(s) de commandité détenue(s) par le Gérant en sa qualité d'actionnaire commandité («Actions de Commandité») et des actions ordinaires détenues par l'/les actionnaire(s) commanditaire(s) («Actions Ordinaires») de la Société. Les Actions Ordinaires et les Actions de Commandité seront désignées en tant qu'«Action» et collectivement en tant qu'«Actions», chaque fois que la référence à une catégorie ou classe particulière d'actions n'est pas justifiée ni requise.

5.2. Le capital social émis de la Société est fixé à quatre-vingt mille euros (80.000 €) représenté par (une) (1) Action de Commandité entièrement libérée et soixante-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (79.999) Actions Ordinaires entièrement libérées d'une valeur nominale d'un euro (1 €) chacune.

5.3. L'Action de Commandité sera détenue par Quadrum GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée dont le siège social est situé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée le 14 novembre 2014 suivant acte reçu du notaire soussigné, en tant qu'actionnaire commandité et en tant que Gérant de la Société.

5.4. Le capital social émis de la Société peut être augmenté ou réduit une ou plusieurs fois sur décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires adoptée conformément aux règles de quorum et de majorité fixées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la loi en ce qui concerne la modification des présents Statuts.

5.5. La Société ne peut pas émettre de fractions d'Actions. Le Gérant est autorisé, à sa discrétion, à prévoir le paiement en numéraire ou l'émission de certificats en remplacement de toute fraction d'Action.

5.6. La Société ou ses filiales peu(ven)t procéder à l'achat ou au rachat de ses/leurs propres Actions et peu(ven)t détenir des Actions en trésorerie, à chaque fois dans les limites prescrites par la loi.

5.7. Toute prime d'émission sera librement distribuable conformément aux dispositions des présents Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1. Les Actions de la Société sont uniquement sous forme nominative.

6.2. Un registre des Actionnaires sera tenu au siège social de la Société. La propriété d'Actions nominatives sera établie par une inscription dans ledit registre.

6.3. Les Actions sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul détenteur par Action. Dans le cas où une Action serait détenue par plus d'une personne, les personnes qui revendiquent la propriété de cette Action devront nommer un seul mandataire pour représenter l'Action à l'égard de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette Action jusqu'à ce qu'une seule personne ait été ainsi nommée. La même règle s'appliquera en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un débiteur gagiste et un créancier gagiste.

6.4. La Société peut considérer la personne au nom de laquelle les Actions nominatives sont inscrites dans le registre des Actionnaires comme étant le seul propriétaire desdites Actions nominatives. La Société sera, vis-à-vis des tiers, complètement libérée de toute responsabilité dans les opérations avec lesdites Actions nominatives, et sera justifiée de

considérer tout droit, intérêt ou titre de ces tiers dans ou sur ces Actions nominatives comme non-existant, sous réserve, toutefois, de tout droit que ces tiers pourraient avoir d'exiger l'inscription ou un changement dans l'inscription d'Actions nominatives. Dans le cas où un détenteur d'Actions nominatives ne fournit pas d'adresse à laquelle pourront être envoyées toutes les notifications ou communications de la Société, la Société pourra porter une inscription à cet effet dans le(s) registre(s) des Actionnaires et l'adresse de ce détenteur sera réputée être celle du siège social de la Société ou toute autre adresse pouvant être ainsi inscrite par la Société de temps à autre, jusqu'à ce détenteur fournisse une adresse différente à la Société. Le détenteur peut, à tout moment, changer d'adresse telle qu'elle figure dans le(s) registre(s) des Actionnaires au moyen d'une notification écrite à la Société.

6.5. Toutes les communications et notifications devant être données à un Actionnaire inscrit seront réputées être valablement effectuées à la dernière adresse communiquée par l'Actionnaire à la Société.

6.6. À la demande écrite d'un Actionnaire, un/des certificat(s) d'Actions nominatives attestant l'inscription de cet Actionnaire dans le registre des Actionnaires pourra/pourront être émis dans les dénominations prescrites par le Gérant. Les certificats ainsi émis auront la forme et porteront les légendes et numéros d'identification déterminés par le Gérant. Ces certificats seront signés manuellement ou par télécopie par deux représentants autorisés du Gérant. Les certificats perdus, volés ou endommagés seront remplacés par la Société sur présentation d'une preuve, d'un engagement ou d'une indemnité jugés satisfaisants pour la Société, à condition que les certificats d'Actions endommagés soient remis avant que de nouveaux certificats ne soient émis.

Art. 7. Transfert d'Actions.

7.1. Un transfert d'Actions Ordinaires effectué conformément aux dispositions des présents Statuts sera effectué au moyen d'une déclaration de transfert inscrite dans le registre concerné, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs représentants dûment autorisés. La Société peut accepter et inscrire dans le registre concerné un transfert sur la base d'une correspondance ou d'autres documents faisant foi de l'accord intervenu entre le cédant et le cessionnaire jugés satisfaisants pour la Société.

7.2. L'Action de Commandité détenue par le Gérant est exclusivement transférable à un successeur ou un gérant supplémentaire ayant une responsabilité illimitée en ce qui concerne les obligations financières de la Société.

Art. 8. Droit de vote. Sous réserve des présents Statuts, chaque Action donne droit à une voix à toutes les assemblées générales des actionnaires.

Art. 9. Gérance.

9.1. La Société sera gérée par un gérant qui sera l'actionnaire commandité (le «Gérant»). Quadrum GP S.à r.l., précitée, est nommée Gérant de la Société

9.2. Le Gérant ne peut pas être révoqué sans son approbation sauf en cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'agir en sa capacité de Gérant de la Société, auquel cas le Gérant peut être révoqué sur décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires détenant les Actions Ordinaires adoptée selon les modalités requises en matière de modification des Statuts de la Société (à l'exception de l'article 14.7 des Statuts).

9.3. En cas d'incapacité légale, de liquidation d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'agir en sa capacité de Gérant de la Société, la Société ne sera pas immédiatement dissoute et liquidée, à condition que le Conseil de Surveillance nomme un administrateur, actionnaire ou non, afin d'effectuer les actions administratifs urgents ou courants, jusqu'à la tenue d'une assemblée générale des actionnaires que l'administrateur devra convoquer dans les quinze (15) jours suivant sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les Actionnaires détenant les Actions Ordinaires peuvent nommer, conformément aux conditions de quorum et de majorité en matière de modification des Statuts (à l'exception de l'article 14.7 des Statuts), un Gérant de remplacement. Cette nomination d'un gérant de remplacement ne sera pas soumise à l'approbation du Gérant.

9.4. Le Gérant aura droit au remboursement de ses dépenses y compris, et ce de manière non limitative, des rémunérations de son personnel, taxes, loyers, des frais d'équipement ainsi que de tout autre débours tels que les jetons de présence des administrateurs et une taxe annuelle équivalente à dix pour cent desdites dépenses. Ces montants devront être payés tous les mois ou trimestres tel que déterminé par le Gérant sur base d'une estimation et un décompte final sera établi sur base des comptes du Gérant.

Art. 10. Pouvoirs de gestion.

10.1. Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou accomplir tous les actes de gestion, de disposition et d'administration relevant de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'Assemblée Générale des Actionnaires ou au Conseil de Surveillance appartiennent au Gérant.

10.2. Le Gérant aura le pouvoir, pour le compte et au nom de la Société, de réaliser tous les objectifs de la Société et d'effectuer tous les actes et de conclure et d'exécuter tous les contrats et autres engagements qui lui semblent nécessaires, souhaitables, utiles ou accessoires. À moins qu'il n'en soit expressément disposé autrement, le Gérant a, et aura, pleine autorité à sa discrétion pour exercer, pour le compte et au nom de la Société, tous les droits et pouvoirs nécessaires ou utiles en vue de réaliser les objets de la Société.

10.3. Le Gérant peut, de temps à autre, nommer des fondés de pouvoir ou agents de la Société qu'il considère comme nécessaires pour les opérations et la gestion de la Société. Les fondés de pouvoir et/ou les agents nommés auront les pouvoirs et obligations qui leur seront attribués par le Gérant.

Art. 11. Signatures autorisées. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature du Gérant, agissant par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs personnes dûment habilitées à signer et désignées par le Gérant de manière discrétionnaire, ou la/les personne(s) à qui ce pouvoir a été délégué par le Gérant. Tout litige impliquant la Société, en demandant ou en défendant, sera réglé au nom de la Société par le Gérant mentionné ci-dessus

Art. 12. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ni aucune transaction conclu(e) entre la Société et toute autre société ou entité ne pourra être affecté(e) ou invalidé(e) par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs actionnaire(s), gérant(s) ou fondé(s) de pouvoir du Gérant aurai(en)t un intérêt quelconque dans l'autre société ou entité avec laquelle la Société contracte ou d'engage autrement en affaires, ou par le fait qu'il(s) serai(en)t actionnaire(s), dirigeant(s), fondé(s) de pouvoir ou employé(s) de cette autre société ou entité. Le Gérant ou ces fondés de pouvoir ne sera/seront pas, du fait de cette position dans cette autre société ou entité, privé du droit d'examiner et de voter ou d'agir sur toute matière dans le cadre de ce contrat ou cette autre affaire.

Art. 13. Conseil de Surveillance.

13.1. La Société est surveillée par un conseil composé de trois membres au moins (le «Conseil de Surveillance») nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires qui fixe leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat.

13.2. Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Gérant sur toutes les matières déterminées par le Gérant et autorisera toutes les actions du Gérant qui pourraient, en vertu du droit applicable, dépasser les pouvoirs du Gérant.

13.3. Les membres du Conseil de Surveillance sont rééligibles.

13.4. Le Conseil de Surveillance peut élire un président en son sein.

13.5. Le Conseil de Surveillance sera convoqué par son président ou par le Gérant. Un avis de convocation écrit à toute réunion du Conseil de Surveillance sera envoyé à tous les membres du Conseil de Surveillance huit (8) jours au moins avant la date prévue de cette réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature ces circonstances sera indiquée dans l'avis de convocation à la réunion. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit, par message électronique, télécopie ou tout autre moyen de communication permettant de prouver cette renonciation. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les assemblées se tenant aux heures et endroits déterminés dans une résolution adoptée par le Conseil de Surveillance. Tout membre pourra agir lors de toute réunion en nommant par écrit ou télécopie ou tout autre moyen de communication prouvant cette renonciation un autre membre comme mandataire. Un membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

13.6. Le Conseil de Surveillance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des membres présents ou représentés. Les résolutions du Conseil de Surveillance sont constatées dans des procès-verbaux signés par le président du Conseil de Surveillance, le président de la réunion, deux membres ou tel que décidé à la réunion concernée ou toute réunion subséquente. Les copies ou extraits peuvent être signés par le président du Conseil de Surveillance, le président de la réunion, deux membres ou tel que décidé à la réunion concernée ou toute réunion subséquente

13.7. Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance auront le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du Conseil de Surveillance; chaque membre devra approuver cette résolution par écrit, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen similaire de communication. Cette approbation devra être confirmée par écrit et l'ensemble des documents constituera le procès-verbal faisant foi de la résolution intervenue.

13.8. Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens similaires de communication permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres. Une réunion peut également être tenue par voie de conférence téléphonique ou d'autres moyens similaires uniquement. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion.

Art. 14. Assemblées générales.

14.1. L'Assemblée Générale des Actionnaires représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs d'ordonner, d'exécuter ou de ratifier les actes relatifs aux opérations de la Société, à condition, sauf disposition contraire dans les présents Statuts, qu'aucune résolution ne soit valablement adoptée à moins d'avoir été approuvée par le Gérant.

14.2. Les Assemblées Générales des Actionnaires sont convoquées au moyen d'un avis remis par un Gérant indiquant l'ordre du jour et envoyé, sauf disposition contraire de la loi, par lettre recommandée huit (8) jours au moins avant l'assemblée à chaque Actionnaire à l'adresse inscrite dans le registre des actions nominatives.

14.3. L'assemblée générale annuelle se tiendra le dernier mercredi du mois de juin à 14 heures 30 de chaque année au siège social ou à un lieu au Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation de l'assemblée. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

14.4. Les autres Assemblées des Actionnaires peuvent se tenir aux lieux et heures indiqués dans les avis de convocation respectifs des assemblées.

14.5. Si la totalité du capital social émis est représentée à une Assemblée Générale des Actionnaires, l'Assemblée Générale peut valablement être tenue sans convocation préalable.

14.6. Lors d'une Assemblée Générale des Actionnaires, les résolutions sont prises, sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, à la majorité simple des votes valablement exprimés. Les résolutions relatives aux modifications statutaires ou aux matières pour lesquelles les présents Statuts ou lois applicables renvoient aux conditions requises en matière de modification des Statuts, le quorum sera de la moitié au moins du capital social émis. Si le quorum n'est pas réuni lors de la première assemblée générale des Actionnaires, une seconde assemblée peut être convoquée conformément à la loi applicable. La seconde Assemblée pourra valablement délibérer sans condition de quorum. Lors des deux assemblées, les décisions doivent être adoptées à la majorité des deux tiers au moins des votes valablement exprimés.

14.7. Toute Assemblée Générale des Actionnaires n'est valablement constituée que si l'Action de Commandité est dûment représentée et aucune décision ne peut être prise lors d'une Assemblée Générale des Actionnaires si elle n'est pas approuvée par la voix attachée à l'Action de Commandité, sauf disposition contraire expresse dans les présents Statuts.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social de la Société débutera le 1^{er} janvier de chaque année et prendra fin le 31 décembre de la même année, sauf pour le premier exercice social qui commencera le jour de la constitution et prendra fin le 31 décembre 2015.

Art. 16. Affectation des bénéfices, distributions.

16.1. Il est fait annuellement sur les bénéfices nets, un prélèvement de cinq pour cent (5%) affecté à la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

16.2. L'Assemblée Générale des Actionnaires décidera de l'affectation du solde.

16.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être déclarés et versés par le Gérant conformément au droit applicable.

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera confiée à des liquidateurs ou au Gérant alors en fonction qui auront/aura les pouvoirs qui leur/lui sont conférés par les articles 144 et suivants de la Loi de 1915.

17.2. Après règlement des dettes, charges et dépenses de liquidation, tout solde résultant de la liquidation sera payé aux Actionnaires Ordinaires.

Art. 18. Droit applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par les parties comparantes, les parties comparantes ont souscrit et entièrement libéré les quatre-vingt mille (80.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (1 €) chacune comme suit. Preuve du paiement en numéraire du prix de souscription de quatre-vingt mille euros (80.000 €) a été donnée au notaire soussigné.

Le capital a été souscrit comme suit:

Nom du Souscripteur Ordinaire (Commanditaire)	Nombre d'Actions Ordinaires souscrites
Quadrum Equityco S.C.A.	79.999
Nom du Souscripteur de l'Action de Commandité	Nombre d'Actions de Commandité souscrites
Quadrum GP S.à r.l.	1
Total	79.999 Actions Ordinaires et 1 Actions de Commandité

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé que:

(A) Les personnes suivantes ont été nommées membres du Conseil de Surveillance pour une durée indéterminée:

i. Cindy Teixeira-Ghys, née à Juvisy-sur-Orge, France, le 5 octobre 1980, demeurant professionnellement au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

ii. Alberto Morandini, né à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, le 9 février 1968, demeurant professionnellement au 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg; et

iii. Valérie Emond, née à St-Mard, Belgique, le 30 août 1973, demeurant professionnellement au 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

(B) Le siège social de la Société est établi au 1-3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incomberont à la Société en raison de sa constitution, sont estimés à approximativement 1.700.- euros.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française et en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Après lecture du document faite au mandataire des parties comparantes, connue du notaire par ses nom(s), prénom(s), état civil et demeure, ledit mandataire et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: TEIXEIRA-GHYS, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14/11/2014. Relation: EAC/2014/15473. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 21 novembre 2014.

Référence de publication: 2014184462/542.

(140207777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2014.

**Jacaranda Investors S.à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial,
(anc. Jacaranda S.à r.l., SPF).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4940 Bascharage, 111-115, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 192.057.

In the year two thousand and fourteen, on the twentieth day of October,
before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Jacaranda S.à r.l., SPF, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated as a family wealth management company under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 111-115, Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, Grand Duchy of Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies Register and having a share capital of EUR 12,500 (the Company). The Company was incorporated under Luxembourg law on 1 August 2014 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C. The articles of association of the Company (the Articles) have not yet been amended.

There appeared:

Sisolanti Limited, a British Virgin Islands business company incorporated in the British Virgin Islands as BC No. 1579379, with registered office at Akara Bldg., 24 De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands (the Sole Shareholder),

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy from the Sole Shareholder after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder represents all of the issued and subscribed share capital of the Company which is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares, having a nominal value of EUR 1 (one Euro) per share each;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notice;
2. Change of the name of the Company to "Jacaranda Investors S.à r.l., SPF";
3. Subsequent change to article 1 of the articles of association of the Company to reflect the change decided under item 2. above;

4. Decision to correct the place of birth of Mr Jean-Yves Stasser, class B manager of the Company, to "Hermalle sous Argenteau, Belgium" and decision to change the address of Ms Lydia Chambers, class A manager of the Company, to "Southcliff House, Les Ruisseaux, St. Brelade, Jersey JE3 8DD"; and

5. Miscellaneous.

III. that the Sole Shareholder passed the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been made available to it in advance of the Meeting.

Second resolution

The Meeting resolves to change the Company's name from "Jacaranda S.à r.l., SPF" to "Jacaranda Investors S.à r.l., SPF" with immediate effect.

Third resolution

The Meeting resolves to amend article 1 of the Articles in order to reflect the second resolution above, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Jacaranda Investors S.à r.l., SPF" (hereafter the Company), which is be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), and by the law dated 11 May 2007 regarding the incorporation of a société de gestion de patrimoine familial, as well as by the present articles of association (hereafter the Articles)."

Fourth resolution

The Meeting resolves to correct the place of birth of Mr Jean-Yves Stasser, class B manager of the Company, to "Hermalle sous Argenteau, Belgium" and to change the address of Ms Lydia Chambers, class A manager of the Company, to "Southcliff House, Les Ruisseaux, St. Brelade, Jersey JE3 8DD".

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt octobre,

par-devant Maître Francis Kessler, notaire, de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Jacaranda S.à r.l., SPF, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous forme de société de gestion de patrimoine familial, ayant son siège social au 111-115, Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, Grand-Duché de Luxembourg, pas encore immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et ayant un capital social de EUR 12.500 (la Société). La Société a été constituée sous la loi luxembourgeoise le 1^{er} août 2014 en vertu d'un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, pas encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas encore été modifiés.

A comparu:

Sisolanti Limited, une société commerciale (business company) des Îles Vierges Britanniques constituée dans les Îles Vierges Britanniques en tant que société commerciale (BC) immatriculée sous le numéro 1579379, ayant son siège social à Akara Bldg., 24 De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, Îles Vierges Britanniques (l'Associé Unique), représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu de procurations données sous seing privé.

La procuration de l'Associé Unique représenté à l'Assemblée, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec ledit acte auprès des autorités compétentes.

L'Associé Unique, tel que représenté ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique représente la totalité du capital social émis et souscrit de la Société qui est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cent Euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales, ayant un valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Changement de dénomination de la Société en «Jacaranda Investors S.à r.l., SPF»;

3. Modification subséquente de l'article 1 des Statuts en vue de refléter la modification sous le point 2. ci-dessus;

4. Décision de corriger le lieu de naissance de Monsieur Jean-Yves Stasser, gérant de classe B de la Société, en «Hermalle sous Argenteau, Belgique» et de changer l'adresse de Mme Lydia Chambers, gérant de classe A de la Société, en «Southcliff House, Les Ruisseaux, St. Brelade, Jersey JE3 8DD»; et

5. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été rendu accessible avant l'Assemblée.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination de la Société de "Jacaranda S.à r.l., SPF" en "Jacaranda Investors S.à r.l., SPF" avec effet immédiat.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 1 des Statuts en vue de refléter la seconde résolution ci-dessus, de sorte qu'il aura la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Jacaranda Investors S.à r.l., SPF" (ci-après la Société), qui est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi), et par la loi du 11 mai 2007 relative à la constitution d'une société de gestion de patrimoine familial, ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de corriger le lieu de naissance de Monsieur Jean-Yves Stasser, gérant de classe B de la Société, en «Hermalle sous Argenteau, Belgique» et de changer l'adresse de Mme Lydia Chambers, gérant de classe A de la Société en «Southcliff House, Les Ruisseaux, St. Brelade, Jersey JE3 8DD».

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, en date des présentes,

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 24 octobre 2014. Relation: EAC/2014/14384. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014185651/130.

(140209047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Elexia Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1338 Luxembourg, 72, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 122.928.

—
EXTRAIT

Il résulte du Procès Verbal de la réunion du Conseil de gérance tenu en date du 13 novembre 2014 que, sur base de l'article 2 des statuts, il a été décidé de:

Transférer le siège social de la société ELEXIA Sàrl,
du 18-20 rue Michel Rodange L-2430 Luxembourg
au 72, rue du Cimetière L-1338 Luxembourg

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Référence de publication: 2014187534/15.

(140210203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.